

**ABONNEMENTS**  
 Les ABONNEMENTS sont reçus au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.  
 Les DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
 Trois mois... 5 fr.  
 Six mois... 9 fr.  
 Un an... 16 fr.  
 Les AUTRES DÉPARTEMENTS  
 Trois mois... 6 fr.  
 Six mois... 10 fr.  
 Un an... 18 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

**INSERTIONS**  
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.  
 Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c.  
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
 M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.  
 L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.  
 La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.**

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	PARIS..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Arrivée.
Cahors. — Départ.	5h10	5h25	5h40	8h41	5h40	7h40	7h45	9h40	9h40	9h40	7h30	7h30	7h30	7h57	
Mercuès.....	5 26	5 41	5 56	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX.....	6 50	1 45	1 45	Fumel.....	7 37	9 37	5 37	
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Arrivée.	6 44	9 57	PÉRIGUEUX.....	8 36	5 16	5 16	Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53	
Luzach.....	5 47	1 20	6 16	Monsempron-Libos. — Départ.	7h48	3h 3	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	5 16	Duravel.....	8 2	9 57	6 7	
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	PÉRIGUEUX..... Arrivée.	10 58	5 46	11 6	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	6h40	Puy-l'Évêque.....	8 11	10 6	6 20
Puy-l'Évêque.....	6 17	2 1	6 49	BORDEAUX.....	3 28	10 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31	Castelfranc.....	8 30	10 20	6 43	
Duravel.....	6 27	2 44	6 58	RODEZ.....	9 34						Luzach.....	8 44	10 32	7 2	
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	AURILLAC.....	9 42						Parnac.....	8 55	10 41	7 18	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	VIERZON.....	7 45	12 42	7 53				Mercuès.....	9 7	10 52	7 35	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4				Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	

**Cahors, le 12 Mars 1874**

Tandis que l'Assemblée nationale continue patiemment, péniblement l'élaboration des nouveaux impôts, et que la commission poursuit ses études sur l'organisation constitutionnelle du pays, la polémique des divers journaux roule principalement sur le centre-gauche, c'est-à-dire sur la probabilité ou l'in vraisemblance de l'accord d'une partie de ses membres avec la droite modérée et le centre-droit.

Les sceptiques, il faut le reconnaître, sont plus nombreux que les croyants dans la presse parisienne. La Gazette de France, la Liberté, l'Opinion nationale, le Temps et bien d'autres feuilles n'admettent pas qu'une scission sérieuse se produise dans le centre-gauche. D'autres, au contraire, manifestent espoir et confiance.

Quoi qu'il arrive à cet égard dans le moment actuel, il est certain que si l'on envisage l'avenir, le centre-gauche est appelé à se diviser, les uns parmi ses membres allant vers la droite et le centre-droit, les autres se confondant avec les républicains de profession. Le plus tôt serait le mieux, car le centre-gauche actuel n'a aucune raison d'être.

Suivant notre habitude, nous allons mettre les opinions contraires de plusieurs journaux sous les yeux de nos lecteurs.

On lit dans la Liberté, organe du parti bonapartiste :

Les journaux officieux nourrissent des illusions que le souci que nous avons de la vérité nous commande de leur enlever. Ils s'imaginent, dans leur zèle, que le Gouvernement est désormais suffisamment assuré de ses derrières pour pouvoir faire impunément un pas en avant du côté du centre gauche. Ils croient que le temps est venu de reprendre cette fameuse politique de la conjonction des centres, où M. Thiers a si complètement échoué, malgré toute son habileté. Ils trouvent l'heure propice et l'occasion favorable; à leur avis, le moment psychologique est arrivé. Sans doute, la violente amour qu'ils ont vouée au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, depuis l'échec de la fusion, les aveugle au point qu'ils ne connaissent plus d'obstacles. Nous ne pouvons nous expliquer autrement leur confiance, si toutefois elle est sincère.

Sur quoi comptent-ils en effet? Sur la défection d'un nouveau groupe Target? Sur une dislocation du centre gauche? Le centre gauche est, disent-ils, composé de deux fractions bien distinctes : les honnêtes gens et... les autres. Devant l'imminence du péril social, après des élections comme celles de MM. Marcou et Ledru-Rollin, il est impossible que les premiers, qui sont les plus nombreux, ne profitent pas de la première occasion favorable pour rompre avec de dangereux alliés, et s'unir aux autres groupes conservateurs.

Ainsi raisonnent les journaux officieux, avec une apparence de rigueur bien faite pour tromper les esprits superficiels. Le mal est qu'on ne nous dit pas quelles compensations le Gouvernement est en

mesure d'offrir à ceux des membres du centre gauche qu'on se propose de rallier. Des portefeuilles? Sur qui et au détriment de qui les prendre? On risquerait, pour provoquer quelques défections, de compromettre l'union des trois grandes fractions conservatrices de l'Assemblée.

On lit dans le Journal de Paris, qui représente les princes d'Orléans :

L'Union critique nos tentatives de rapprochement avec le centre gauche, sous prétexte que cette politique nuit à la cause du septennat. Nous demanderons à l'Union d'où lui vient brusquement l'intérêt qu'elle manifeste pour le septennat?

Que la Gazette de France ou l'Assemblée nationale, qui ont conseillé avec nous la prorogation des pouvoirs de M. le maréchal de Mac-Mahon, et dont les amis ont voté avec les nôtres le gouvernement septennal, nous adressassent cette critique, nous n'y trouverions rien à redire. Elles auraient assurément le droit de ne pas partager notre sentiment sur la conduite à tenir vis-à-vis du centre gauche.

Mais que l'Union, qui a combattu la prorogation; dont les amis, MM. de Francien, d'Abouville, Cornulier-Lucinière, de Tréville, Du Temple, de Belcastel, Dezanneau, ont voté contre la prorogation; que l'Union, qui ne perd pas une occasion d'attaquer ou de critiquer le septennat, prétende diriger la politique septennale, voilà ce qui nous paraît inacceptable. L'Union n'a pas autorité pour parler au nom de la droite, qui a voté, malgré elle, et qui soutient, malgré elle, le septennat. L'Union ne peut parler qu'au nom des sept membres de l'extrême droite, qui ont voté, sur ses conseils, contre la prorogation, et qui, sur ses conseils, votent contre le septennat ou s'abstiennent quand le septennat est menacé. Par conséquent, qu'est-ce que cela peut faire à l'Union, que nous tentions de nous rapprocher du centre gauche?

L'Union n'est pas septennaliste. Il doit lui être fort égal que nous suivions, à l'égard du septennat, telle politique plutôt que telle autre. Elle devrait même, si elle croit qu'un rapprochement avec le centre gauche sera nuisible au septennat, se montrer satisfaite, puisque nous servons ainsi ses intérêts. Si, au contraire, l'Union s'est ralliée au septennat, elle doit nous adresser des félicitations, et non des critiques; car nos efforts ont déjà décidé une quinzaine de membres du centre gauche à repousser avec nous l'interpellation Christophle.

On lit enfin dans le Français, journal entièrement dévoué au maréchal Mac-Mahon et à son ministère :

Les journaux de la gauche se font fort de maintenir dans l'alliance des gauches les députés conservateurs dont l'appoint seul peut donner au parti radical quelque puissance. Nous croyons que si les journaux de la gauche étaient aussi rassurés qu'ils le paraissent, ils le diraient moins.

Nous voyons d'ailleurs que pour renfermer dans l'alliance de MM. Ledru-Rollin, Gambetta, Naquet et Gent, certains conservateurs hésitants, les journaux inspirés par M. Gambetta ou par M. Thiers s'empressent d'aller chercher dans la garde-meuble du parti tous les fantômes et les spectres qui y sont emmagasinés.

On annonce mystérieusement que le « parti légitimiste » vient d'engager à nouveau des négociations tendant à préparer pour une époque assez rapprochée le renversement du septennat. On fait courir le bruit que d'ici à quelques jours une grande « tentative monarchique » se produira. Nous re-

trouvons l'écho de ces nouvelles fausses dans les journaux étrangers qui sont en rapport avec les radicaux français. Le correspondant de la Gazette de Cologne qui, bien que résolument radical et ami de M. Gambetta, prétend savoir tout ce que préparent les « monarchistes », informait fort sérieusement l'autre jour les lecteurs du journal allemand que « les forces de tout le parti royaliste seraient prochainement passées en revue à Passy, dans une vaste salle louée tout exprès », et le même correspondant ajoutait fort gravement que « M. Buffet, en personne, présiderait à cette manifestation » dont « un bal serait le prétexte. »

Si les inventions des journalistes et des correspondants de la gauche n'ont pas toutes un caractère aussi grotesque, toutes elles ont pour objet de faire croire aux honnêtes gens du centre gauche qu'il faut se jeter dans les bras de « l'Union républicaine » s'ils ne veulent pas être dévorés par MM. de Francien et ses amis.

Nous espérons que des ruses aussi grossières seront parfaitement vaines. On ne demande pas aux conservateurs républicains de faire une campagne au profit d'un parti monarchique; on leur demande d'entrer dans un accord qui a pour objet précisément de maintenir entre tous les partis une trêve de sept ans. Ce n'est ni dans les journaux de la gauche, ni dans les correspondances de l'extrême droite qu'il faut chercher la définition du vrai caractère du septennat. C'est dans la loi du 19 novembre, dans les délibérations d'où est sortie cette loi, et dans les actes du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, qui ont marqué depuis trois mois la politique de la défense sociale.

**Correspondance**

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 11 mars.

L'adoption de l'impôt sur la petite vitesse, qui a été le plus contesté des impôts proposés par M. Magne, est considéré comme un succès décisif pour l'honorable ministre des finances. Il n'y a plus de difficulté maintenant que pour l'impôt du sel, mais on espère que, grâce au scrutin secret, cet impôt sera également adopté. Il y a plus d'un mois qu'une demande a été signée pour appliquer le scrutin secret à l'impôt du sel.

La prorogation de l'Assemblée pourrait avoir lieu plutôt qu'on ne le pensait d'abord. Bien des personnes, en effet, font observer que rien ne presse pour la loi des patentes, cette loi ne devant avoir d'effet qu'en 1875, et qu'on peut, en conséquence, sans aucun inconvénient, en renvoyer la discussion au budget de 1875.

L'interpellation de MM. Lepère et Gambetta viendrait ainsi, dans ce cas, clore la session actuelle.

Il est toujours question dans les cercles parlementaires, du projet relatif à l'institution d'une seconde chambre. On dit que le gouvernement n'en a pas encore définitivement arrêté les dispositions. Ce projet serait soumis à la commission constitutionnelle, après le dépôt du rapport de M. Bathie et, lorsque la commission, ayant ainsi terminé ses travaux sur la loi électorale, pourrait aborder l'examen de l'institution d'une seconde chambre. Le rapport de M. Bathie ne sera probablement pas déposé avant la semaine prochaine.

Une correspondance autographiée, qui se publie sous le patronage de l'extrême droite, a publié, la semaine dernière, des renseignements assez curieux sur les circonstances qui ont accompagné le vote

du septennat et sur l'attitude qu'aurait eu à son égard M. le comte de Chambord. D'après cette correspondance, M. le comte de Chambord aurait exprimé assez vivement le déplaisir que lui aurait causé le vote de ses amis en faveur de la prorogation. M. de Cazenove de Pradines, qui se trouvait nommé dans ce récit, vient d'adresser simultanément au directeur de la Correspondance et à l'Espérance du peuple de Nantes une lettre dans laquelle « il déclare que le récit de sa dernière visite au comte de Chambord, tel qu'il est fait par la Correspondance de la presse catholique et légitimiste de province, est entièrement inexact. » M. de Mouti, ajoute-t-il, a été le seul témoin de mon entretien avec M. le comte de Chambord, et il s'associerait au besoin, je vous l'affirme, à l'absolu démenti que je donne au narrateur mensonger qui, le premier, a fait courir ces bruits.

Les quatre députés de la Corse, MM. Rouher, Gallooi-d'Istria, Abbatucci en Gavini, viennent d'écrire au Patriote de la Corse, organe du prince Napoléon, pour désavouer la politique de ce journal. Leur lettre sera publiée incessamment dans un journal bonapartiste.

Les députés Bretons se sont de nouveau réunis aujourd'hui, pour s'entendre sur la conduite à tenir relativement à l'affaire du camp de Conlie. M. Buffet a reçu depuis deux jours une pétition de M. de Kératry, tendant à faire déclarer par l'Assemblée que M. Gambetta a trop subordonné à ses vues la cause politique de la défense nationale. Cette pétition, dont un journal a publié, ce matin le texte, est vivement commentée aujourd'hui dans les couloirs.

Les bureaux de l'Assemblée ont nommé hier, leurs présidents, vice-présidents et secrétaires. Les présidents élus, sont : MM. Pothuan, Bertauld, Leblond, marquis de Grammont, général de Chabaud-Latour, Baze, Teisserenc de Bort, général d'Aurèlles de Paladines, général Changarnier, Le Royer, Feray, Daguene, Henri Martin, de Goulard, Paulin Gillon.

Dans huit bureaux, les présidents appartiennent aux divers groupes de la droite, et dans sept bureaux aux divers groupes de la gauche. Pour la nomination des secrétaires, la droite l'a emporté dans 9 bureaux et la gauche dans 6.

MM. Pelletan, Warnier (Marne), Balzan, Kozdez-Benavant, Bouillier (Loire) composent la sous-commission du 1<sup>er</sup> bureau, chargée d'examiner l'élection de M. Ledru-Rollin.

MM. de Ravinel, Edouard Millau, Férouillat, de Chambrun, Dufay, composent la sous-commission du 2<sup>e</sup> bureau, chargée d'examiner l'élection de M. Lepetit.

L'Académie française s'est occupée de nouveau de l'affaire Ollivier, mais elle ne paraît pas jusqu'à présent avoir pris de décision. M. Emile Augier a déclaré que son discours avait été publié à son insu et contre sa volonté. L'Académie paraît vouloir arranger l'affaire avec le moins de bruit possible. On pense que M. Emile Ollivier sera admis à siéger à l'Académie, quoique n'ayant pas passé par la formalité de la réception publique.

Le comte d'Arnim doit quitter Paris, vers le 15 avril. Son successeur, le prince de Hohenlohe, est attendu vers la fin d'avril.

La cour de Nîmes a autorisé, hier, la mise en liberté, sous caution, des prévenus dans l'affaire d'Annonay.

On assure que le Journal officiel publiera prochainement la nomination d'un ministre de France au Mexique.

M. Depytre a déclaré aujourd'hui à l'Assemblée, que le gouvernement déposerait le projet de loi sur la presse aussitôt après les courtes vacances que l'Assemblée devait prendre.



Revue des Journaux

Gazette de France.

Voilà que les journaux de M. Thiers parlent comme les héros de la patrie du Cid.

Le *Bien public*, battu en la personne de M. Christophe, comme le capitaine espagnol Izquierdo en la personne de M. Moriones, viennent d'adresser la même proclamation à leurs troupes désorganisées :

L'échec éprouvé par L'avantage moral de l'armée du Nord s'est la journée n'est pas aux converti en une victoire vainqueurs.

(Proclamation IZQUERDO.) (Proclamation du *Bien public.*)

Il n'y a plus de Pyrénées !

Paris-Journal.

Quand ils arrivent au pouvoir, les radicaux, loin d'incruster sur la pierre les souvenirs de leurs prédécesseurs, les grattent avec acharnement. Le grattage est leur occupation favorite ; ils y excellent !

Au 4 septembre, on gratta mieux que jamais. C'est alors que, sur un monument de Marseille on laissa les noms qui rappelaient le gouvernement de juillet, on effaça les autres ; si bien que le voyageur ébahi apprend que l'œuvre commencée par le roi Louis-Philippe, le préfet de Lacoste et le maire Consolat, fut terminée par trois anonymes.

Il en fut de même à Avignon. La statue de Crillon (plus heureuse que celle de Bayard, à Grenoble!) ne fut point menacée, mais la plaque rappelant la part prise par l'administration impériale à son érection fut enlevée. Par contre, une autre plaque, fixée sur les murailles de l'hôtel de ville d'Avignon, invita tous les citoyens à ne jamais oublier « les vingt ans de honte » qui venaient de peser sur la France.

Ce double scandale, la disparition de la première plaque, le maintien de la seconde, pesait aux honnêtes gens de tous les partis. L'énergique préfet chargé de l'ingrate mission de restaurer l'ordre moral dans ce département M. Doncieux, aurait bien voulu le faire cesser comme on l'en pria de toute part. Mais la mairie d'Avignon était aux mains du parti radical, qui n'entendait point de cette oreille. La nouvelle loi municipale permit heureusement de la faire passer aux mains intelligentes, loyales, résolues de M. le comte de Demaine. M. du Demaine est l'un des membres les plus influents du parti légitimiste en Vaucluse. Il n'a jamais caché sa foi, qui est ardente ; jamais mis en poche son drapeau.

Le jour de sa nomination, cependant, escorté de ses adjoints, il se rendit solennellement à l'hôtel de ville et fit enlever la plaque que le 4 septembre y avait mise ; les journaux d'Avignon nous apprennent qu'il vient de faire réintégrer sur le socle de la statue de Crillon celle que le 4 septembre en avait enlevée ; ils ajoutent qu'un ouvrier, présent à cet acte de réparation, l'aurait salué du cri de *Vive l'Empereur !* M. le comte de Demaine lui dit en souriant : « Mon ami, ce n'est pas *vive l'Empereur !* qu'il faut crier. Moi, je ne crie pas *vive le Roi !* Dans ce moment, nous ne devons tous crier que *vive la France !* »

Voilà de la bonne politique. Voilà l'ordre moral bien compris, bien servi. Voilà en un mot, un bon exemple !

Un bon exemple dont le résultat s'est déjà manifesté !... Si dans ce département qui était considéré comme le foyer le plus ardent du radicalisme, Ledru-Rollin, le pontife rouge, a failli être battu, si dans cette ville qui passait pour l'un des bourgs pourris de la démagogie, un monarchiste avéré, M. de Billiotti, a eu sur lui la majorité, l'excellente attitude du préfet de Vaucluse et du maire d'Avignon n'est sans doute pas étrangère à ce demi-succès.

Qu'on médite donc ce bon exemple, qu'on le suive, — et l'ordre moral s'en trouvera bien !

Patrie.

La « grande amour » dont les bonnes âmes radicales se sont trouvées subitement prises, la semaine dernière, pour l'Assemblée nationale, n'a pas tardé, paraît-il, à s'évanouir. Voici, en effet, qu'une information nous parvient d'après laquelle l'ordre aurait été donné par le comité central de Paris aux comités et sous-comités de province d'avoir à reprendre activement contre l'Assemblée en question la

campagne dissolutionniste, momentanément délaissée.

Un modèle de pétition, rédigé par les membres du comité central parisien, a en conséquence été expédié aux agents départementaux, dont le zèle radical vient d'être réchauffé pour la circonstance. Mais l'intervention du gouvernement pourrait bien, en fin de compte, apporter à cette propagande quelques entraves, car, au risque d'encourir de nouveau l'anathème de la *République française*, nous nous permettrons de trouver passablement irrégulier et anormal le fonctionnement de ces comités occultes qui, de Paris, rayonnent sur la province, imposant ici une candidature, propageant ailleurs un mot d'ordre, constituant partout un péril pour le gouvernement du pays comme pour la société tout entière.

Il ne sera pas inopportun de mettre sous les yeux de nos lecteurs le bilan de la situation que la dernière municipalité radicale de Dijon légua à ses successeurs. Un tel désarroi s'était à la longue, depuis le 4 septembre 1870, introduit dans les bureaux de l'administration municipale de cette ville, qu'il a fallu, pour dégager la responsabilité des nouveaux maires et adjoints, nommer un délégué spécial investi de la mission d'établir, avant leur entrée en fonctions, une sorte d'inventaire.

C'est cet inventaire dont les premières constatations sont portées à notre connaissance. Les actes de l'état civil ont été trouvés notamment dans le désordre le plus complet ; le budget de 1873 se chiffre par un déficit de 120 à 125,000 fr. ; un autre déficit de 135,000 francs menace celui de 1874. Quant aux pièces comptables des travaux en cours d'exécution, quant aux documents les plus essentiels pour la régularité des affaires courantes, tout ou à peu près tout est égaré, tout ou à peu près tout a disparu.

Voilà quels sont les procédés d'une véritable administration républicaine. Il est vrai que l'on ne saurait s'occuper de toutes choses à la fois, et que, en regard de cette négligence inouïe dont les actes de l'état-civil et le budget communal étaient l'objet, l'ancienne municipalité peut rappeler le soin jaloux avec lequel elle conservait, soigneusement caché dans un endroit secret de l'hôtel-de-ville, un lot assez nombreux de fusils en parfait état et fort bien entretenus.

Mais pourquoi cette réserve d'armes guerrières, après les injonctions de l'autorité supérieure qui en avaient prescrit la remise aux arsenaux ? Pourquoi ? On nous accuserait sans doute de dénonciation téméraire et calomnieuse si nous nous aventurons à dire toute notre pensée à cet égard.

Si l'ancienne municipalité de Dijon se montrait fort peu ménagère des ressources du budget, il ne paraît pas en être de même du conseil municipal de Marseille, qui vient de fuser une fois de plus l'allocation supplémentaire de 47,000 fr., jadis attribuée comme subvention au bureau de bienfaisance.

C'est là, nous n'hésiterons pas à le dire, une économie regrettable : de toutes les ressources, celle que l'on doit respecter le plus, c'est la ressource du pauvre, et, dans une ville populeuse comme Marseille, à une époque calamiteuse comme celle que nous traversons, on ne peut voir avec indifférence retrancher 47,000 francs du maigre budget des indigents.

Combien est plus déplorable une pareille mesure quand, comme dans l'espèce, elle s'inspire d'un sentiment d'étroite hostilité, disons même de systématique et coupable envie ! Si notre mémoire, en effet, est fidèle, le motif premier de la décision dans laquelle vient de persister le conseil municipal de Marseille serait l'attribution à des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul de la gestion du bureau de bienfaisance dont il s'agit.

Les radicaux préféreraient supprimer, si cela leur était loisible, l'institution même des bureaux de bienfaisance, plutôt que de souffrir que cette bienfaisance même fût exercée par des mains qu'ils détestent.

Les radicaux jouent en vérité de malheur toutes les fois qu'il leur prend fantaisie de s'attaquer à M. Henri Vinay, député de la Haute-Loire, qui a dénoncé les infamies de la dictature de Tours et de Bordeaux, il y a quelques semaines. L'honorable et courageux représentant a en réserve une collection d'arguments simples et brefs, mais qui sont des plus instructifs et concluants.

Sans entrer dans une querelle survenue entre M. Vinay et le journal la *République française*, nous croyons devoir reproduire, pour l'édification de nos lecteurs, le document suivant, qui nous paraît, à lui seul, peindre le soi-disant gouvernement de la défense nationale et ses collaborateurs dans les départements, mieux que ne le ferait un long article ou le plus gros volume.

C'est une dépêche adressée de Tours, le 30 septembre 1870, par le citoyen Crémieux, ministre de la justice, au citoyen Esquiros, administrateur des Bouches-du-Rhône :

Marseille de Tours, 30 septembre 1870 (1 heure 30 minutes).

Justice à Esquiros, administrateur supérieur. Marseille (9,549—6,606).

Il n'y a donc pas de gouvernement pour Marseille, et le département des Bouches-du-Rhône, sur lequel nous avons tous compté quand nous vous en avons confié la direction républicaine ? Que me parlez-vous de deslitter les magistrats qui se sont dégradés sous ce vil despotisme de vingt ans ? Qui voulez-vous que je frappe ? Tous ? Faut-il donc briser innocents et coupables, et les lois n'existent donc plus ?

Je remplace procureurs généraux, procureurs impériaux.

Je FAUCHE les juges de paix.

Tout ce qui s'est signalé parmi les magistrats amovibles, je le renverse ; mais je ne puis pas toujours remplacer.

Signé : AD. CRÉMIEUX.

Inutile assurément de commenter un pareil *factum*. Terminons donc par cette réflexion, qui clôt la lettre de M. Vinay à la *République française* : « Avec de semblables pièces à leur dossier, les hommes du parti radical sont assez mal venus à donner des leçons de tolérance politique et d'impartialité. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Pour compléter notre récent article sur le cadastre, nous devons dire que l'Assemblée a pris en considération une proposition de M. de Ventavon, ayant pour but une nouvelle répartition de l'impôt entre les départements.

Un débat de deux jours a eu lieu au sujet de l'établissement d'un impôt de 5 p. 100 sur les transports par chemin de fer en petite vitesse.

Cet impôt a été voté par une faible majorité de 39 voix. M. Magne a emporté la place défendue par M. Poyer-Quertier avec l'énergie qu'on lui connaît. Mais ce n'a pas été sans un rude combat ; et les forces de l'honorable ministre n'étaient plus, à la fin de la discussion, à la hauteur de sa volonté. La plupart des députés n'ont voté cet impôt que sous l'empire de la nécessité.

Informations

M. le comte de Paris a donné dimanche un grand dîner suivi de réception.

M. le duc d'Aumale, MM. le général de Chabaud-Latour, duc Decazes, marquis de Castellane, duc d'Hautpoul étaient invités.

On a remarqué à la réception la présence d'un grand nombre de députés du parti légitimiste.

M. le comte de Paris, qui ouvrait ses salons pour la seconde fois, recevra désormais tous les dimanches soir.

(Patrie).

On télégraphie de Pesth, capitale de la Hongrie, le 9 mars.

« Des scènes de désordre ont eu lieu hier dans le faubourg du nouveau Pesth, à l'occasion des funérailles d'un boucher qui s'était suicidé en prison.

« La populace avait été excitée par le bruit que le suicide était dû aux mauvais traitements des gardiens ; des rassemblements s'étaient formés devant la mairie, dont on craignit un moment la dévastation.

« Après diverses tentatives pour disperser l'attroupement, la force publique fut obligée de se servir des armes à feu.

« Il y eut quatre morts et d'autres individus grièvement blessés. Pendant la nuit, la force publique a été consignée.

» Dans la nuit du 9, les vagabonds et les émeutiers ont incendié la Mairie. C'est seulement, à minuit, après l'arrivée de la force armée, que les pompiers ont pu se rendre maîtres du feu.

M. Ledru-Rollin est arrivé lundi à la séance vers deux heures et demie, accompagné de M. Naquet. Il est allé prendre place à côté de M. Martin Bernard, au bout de l'un des bancs de l'extrême gauche.

Les troupes anglaises, après la prise de la ville de Comassie, qu'ils ont brûlée, ont pu se retirer en bon ordre vers la côte.

Les journaux publient la dépêche suivante du *Daily-News* sur une indisposition, plus ou moins vraie, de M. le comte de Chambord :

Versailles, dimanche après-midi.

L'indisposition du comte de Chambord, qu'on a tenue secrète autant que possible et qu'on a même niée, était le résultat d'une légère attaque d'apoplexie. Bien que n'ayant pas eu de caractère sérieux et non suivi de paralysie, cet accident a causé bien entendu une vive inquiétude à ses amis, et soulevé activement la question de l'avenir. Il n'est pas besoin d'en faire ressortir les conséquences possibles, ni de signaler la tournure nouvelle que cela pourrait imprimer aux espérances (expectances) monarchiques. Il est clair toutefois qu'en dépit de cet accident significatif, le comte de Chambord peut vivre assez longtemps pour dérouter bien des espérances. Son arrivée à Vienne se rattache probablement à cette indisposition.

M. le président de la République a visité samedi les ateliers de la Compagnie d'Orléans.

A son arrivée, il a été reçu par MM. de Saint-Aignan, administrateur, Solacroup, directeur de la compagnie, Fouquetot, ingénieur en chef de la traction, et Potelet, chef de la comptabilité et des magasins.

M. le maréchal a parcouru les ateliers de chaudronnerie, d'ajustage, de fonderie, etc., et a également témoigné sa satisfaction aux chefs de ces divers ateliers.

Il a profité de cette occasion pour rappeler avec quel patriotisme la Compagnie d'Orléans avait mis, pendant le siège, ses ateliers et son nombreux personnel à la disposition du gouvernement.

Le magasin de denrées et de vêtements, et surtout le réfectoire, ont été l'objet de l'attention toute particulière de M. le maréchal.

A quatre heures M. le maréchal avait terminé sa visite et se retirait au milieu d'une foule compacte assemblée dans la rue du Chevaleret, et qui lui a fait une véritable ovation.

M. Thiers se vante d'avoir fait élire M. Lepetit.

Mais M. Thiers ne fait rien pour rien.

Et afin de se rattrapper, il ne l'a pas eu plutôt fait député qu'il s'est empressé de le définir.

C'était avant-hier, à l'hôtel Bigraton. On parlait naturellement beaucoup du triomphe de M. Lepetit, triomphe dont on faisait remonter la cause à M. Thiers.

— Mais quel homme est-ce que ce M. Lepetit ? demanda un assistant à l'ex-président de la République.

— M. Lepetit, répondit en souriant malicieusement M. Thiers, est un homme grave, qui pense profondément... à rien !

L'Égalité publie une lettre de Garibaldi écrite de Caprera à Ledru-Rollin, en date du 24 février, et qui est rédigée en ces termes :

« Cher Ledru-Rollin,

« Je me sens rajeunir en vous voyant reprendre votre poste glorieux à l'avant-garde de la phalange républicaine, et j'en augure bien pour la cause de l'humanité foulée aux pieds par la tyrannie, le mensonge et la violence.

« Je suis toujours votre dévoué,

« GARIBALDI. »

Chronique locale

et méridionale.

Nous sommes heureux de voir la nouvelle municipalité se préoccuper du bien-être matériel des populations de Cahors. Grâce à son intervention, les bouchers ont abaissé le tarif des viandes de boucherie.



Après le foiral aux bœufs et l'enretien bien ordonné des principales rues de la ville, la municipalité aurait également à s'occuper de la dénomination des rues et du numérotage des maisons. Il n'est pas de ville en France moins avancée sous ce rapport. Nous gageons que pas un habitant ne serait capable de servir de cicerone à un étranger, dans les rues qui portent les noms gracieux de rue du Peigne, rue Bourdogne, rue Bourrou, rue Corridor, rue l'Araigné, rue du Rat pelé, etc., etc., autant d'énigmes inextricables pour ne rien dire de plus, qui font le désespoir des soldats de passage, à la recherche du logement.

Sous une administration éclairée et pour qui le progrès n'est certainement pas un vain mot, toutes les rues doivent être munies de plaques portant des noms *avouables* et bien visibles. C'est une amélioration urgente et absolument nécessaire.

L'ARMÉE TERRITORIALE.

M. le ministre de la guerre a décidé qu'il y avait lieu de procéder, à partir du 20 mars prochain, à la formation dans chaque commune de l'état de recensement des hommes appelés à composer cette partie de nos forces militaires.

Cet état doit être établi par le maire, assisté des quatre conseillers municipaux les premiers inscrits sur le tableau.

Chaque état devra comprendre toutes les classes appelées à faire partie de l'armée territoriale, en commençant par la moins ancienne.

L'état de recensement ainsi établi sera publié dans les formes prescrites par les articles 63 et 64 du Code civil, les dimanches 5 et 12 avril.

Pendant ce laps de temps et jusqu'à la réunion du conseil de révision, les intéressés seront reçus à présenter à la mairie de leur commune les réclamations qu'ils pourraient avoir à formuler.

MM. les maires devront apporter le plus grand soin et la plus grande célérité dans l'établissement des états de recensement.

Ils auront également le soin de faire comprendre aux populations que ces opérations n'ont pour but que d'assurer l'exécution de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement, en permettant l'inscription des hommes sur les tableaux de l'armée territoriale, et qu'elles n'impliquent, quant à présent, aucune convocation.

LES VOLONTAIRES D'UN AN.

C'est le 10 mars 1874 qu'a expiré l'année qu'avaient à accomplir les premiers volontaires d'un an, introduits dans l'armée par la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.

A cette occasion, le ministre de la guerre a adressé des instructions aux autorités militaires et civiles, qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

« Les volontaires d'un an qui auront satisfait aux conditions prévues par l'article 56 de la loi seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers, conformément à l'article 15 du décret du 1<sup>er</sup> décembre 1872, à moins qu'ils ne soient admis à compléter cinq années de service sous les drapeaux ou à contracter l'engagement de rester une année de plus au service.

» Ceux qui ne satisfont pas aux examens de fin d'année seront, par application des dispositions de la loi, maintenus une seconde année au service, ainsi que ceux qui auront commis des fautes graves contre la discipline.

» Les volontaires d'un an renvoyés dans leurs foyers en disponibilité, seront mis en route le 10 mars, et recevront un certificat qui mentionnera le grade de chacun obtenu d'après la loi. Aucun grade ne peut être accordé à titre honoraire.

» Les volontaires d'un an maintenus une seconde année pourront obtenir un congé renouvelable jusqu'à la fin de leur deuxième année de volontariat, s'ils satisfont, à la fin du mois d'octobre 1874, aux examens qui seront passés par les volontaires du deuxième appel, et s'ils ont fait preuve, en outre, d'une bonne conduite soutenue, dans le cas où ils auraient été dans l'obligation de faire une deuxième année pour fautes contre la discipline.

» Enfin, ceux de ces deux dernières catégories qui n'auront pas satisfait, à l'expiration de la seconde année, aux épreuves qu'ils doivent subir, seront versés dans les corps de la même arme, pour y terminer leur temps dans les mêmes conditions que les hommes du contingent. »

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

Une commission des bibliothèques populaires vient d'être instituée au ministère de l'instruction publique. Le *Moniteur universel* nous fait connaître que, d'après l'arrêté organique du ministre, les ouvrages provenant du

dépôt légal pourront, sur l'avis de la commission, être accordés aux bibliothèques populaires. Mais il ne sera jamais fait deux concessions dans la même année, à la même bibliothèque. Il n'est fait des concessions, du reste, que sur la proposition des préfets. Il ne sera accordé de livres qu'aux bibliothèques qui s'engagent à se soumettre à l'inspection de l'Etat, et, en cas de dissolution de la société ou de fermeture de la bibliothèque, à reverser à une bibliothèque publique du département les ouvrages accordés par l'Etat.

L'inspection des bibliothèques populaires est confiée à l'inspecteur général des bibliothèques dans la circonscription de sa tournée annuelle, aux inspecteurs d'Académie dans l'étendue de leur circonscription, et en cas d'empêchement de leur part, à un membre de l'Université, ou à un ancien élève de l'École des chartes, désigné au choix du ministre par le préfet et le recteur. Les bibliothèques populaires seront toujours accessibles à tous les délégués du ministre; des rapports seront adressés chaque année au ministre par les administrateurs, bibliothécaires ou commissions de surveillance qui auront obtenu une concession du ministère. Ces rapports, visés par les préfets, qui les transmettront au ministre, en les accompagnant, s'il y a lieu, de leurs observations, auront trait à l'état des bibliothèques, à leur accroissement, à leurs services et à leurs ressources sur les progrès réalisés.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 1 au 6 mars 1874.

- Cours supérieur d'Anglais.
- 1 Linol. 2 Imberty.
- Philosophie.
- Hist. et Géogr. — 1 Barbiere. 2 Depeyre.
- Seconde.
- Th. latin. — 1 Mazeillé. 2 Calmels.
- Troisième.
- Version lat. — 1 Pradel. 2 Souques.
- Quatrième.
- Hist. et Géog. — 1 Castagné. 2 Toulouse.
- Cinquième.
- Calcul. — 1 Valat. 2 Pascalié.
- Sixième.
- Id. — 1 Verdy. 2 Pasquiez.
- Septième.
- Id. — 1 Gatorze. 2 Couture.
- Huitième.
- Th. latin. — 1 Castagné. 2 Tinel.
- Classe préparatoire. — Première division.
- Lecture. — 1 Paulus. 2 Breil.
- Deuxième division.
- Id. — 1 Maury. 2 Caviolé.
- Troisième division.
- Id. — 1 Soulié. 2 Rozières.
- Quatrième division.
- Id. — 1 Verdy. Bachellez J.
- Enseignement spécial. — Année préparatoire.
- Th. anglais. — 1 Soulié. 2 Bellocq.

Pour le Proviseur,  
Le censeur des études,  
T. DURAND.

L'élection qui doit avoir lieu le 29 de ce mois dans la Gironde paraît devoir donner lieu aux luttes les plus vives. Le parti radical ne néglige aucun moyen pour amener le triomphe du candidat qui doit représenter ses appétits et ses haines.

Nous avons eu déjà occasion de signaler la forte organisation du parti radical dans la Gironde. Toute l'immense machine électorale est dès à présent en mouvement et des réunions sont convoquées sur divers points du département.

La grande difficulté consiste à s'entendre sur le nom du candidat. La division entre le groupe des modérés et le groupe des axaltés est profonde et les efforts du comité de Paris n'ont point réussi jusqu'ici à faire céder les ultra radicaux, qui veulent absolument porter M. Mie, l'avocat de Périgueux. Les modérés insistent au contraire pour la candidature de M. Lataste, maire révoqué de Libourne, de M. Roudier, membre du conseil général, ou de M. Vilette, ancien adjoint de Bordeaux. Qui l'emportera dans cette lutte? Il est difficile de le prévoir, mais il est permis de supposer que, cette fois encore, les modérés seront obligés de subir la loi des exaltés.

Ce sera une raison de plus pour les conservateurs de se serrer autour de M. le vice-amiral Larrieu, qui se présente comme défenseur résolu du septennat.

On assure, en outre, que M. Gambetta se serait rendu à Bordeaux pour proposer M. de Freycinet.

On lit dans le *Messenger de Toulouse* :

Nous sommes heureux d'annoncer aux nombreux souscripteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* que la deuxième partie du tome 1<sup>er</sup> vient d'être terminée. Le fascicule qu'elle compose est entre les mains du relieur et pourra être livré aux souscripteurs dans le courant du mois d'avril.

Les tomes II, V, et le complément du tome IV paraîtront dans quelques mois.

Nous sommes autorisés à annoncer aujourd'hui, avec certitude, que les quatorze volumes de l'*Histoire générale du Languedoc* et l'*Album* seront terminés à la fin de l'année 1876.

Aucun sacrifice n'est épargné par l'éditeur pour faire de l'histoire des Bénédictins une œuvre monumentale.

Or, vous savez le vers de Lemierre :

Le Temps respecte peu ce que l'on fait sans lui.

A ce jour, 25 février 1874, plus de six cents souscripteurs ont déjà honoré de leur signature l'*HISTOIRE GÉNÉRALE DU LANGUEDOC*.

Nous lisons dans l'*Echo de la Dordogne* de mardi :

« La température est subitement devenue humide et froide. Aujourd'hui, entre midi et une heure, la neige est tombée en assez grande quantité à Périgueux, mais elle était en partie fondue et elle n'a pu se ressembler sur le sol, déjà détrempé par la pluie de cette nuit.

A Cahors, la température est très froide, depuis deux jours. Il a quelque peu neigé mercredi.

AVIS.

M. le maire de Sénailiac, canton de Lauzès, a l'honneur de prévenir le public que deux nouvelles foires se tiendront au chef-lieu de la commune les 29 mars et 6 juin de chaque année.

Le Maire,  
JUTGE.

AVIS

Le maire de Touzac, canton de Puy-l'Evêque a l'honneur de porter à la connaissance du public que par décision du Conseil Général du Lot, il a été accordé à la commune de Touzac, deux foires, qui se tiendront chaque année les 12 mars et 12 avril à partir de 1874.

Dernières nouvelles

La *Presse* appelle l'attention de ses lecteurs sur la lettre suivante qu'elle reçoit de Versailles :

Le gouvernement ne déposera pas sur le bureau le projet de loi constitutionnelle qu'il prépare, et il en saisira directement la commission des Trente. C'est donc elle à son tour qui soumettra le travail auquel elle se sera livrée, de concert avec les membres du cabinet, à l'examen de l'Assemblée.

Dans la pensée du gouvernement, la création ou l'institution d'une Chambre de sénateurs, destinée à servir de contre-poids à la Chambre des députés, est la base de l'organisation du septennat.

C'est avec le concours de cette Chambre de sénateurs que le président de la République exercerait le droit indispensable de dissolution, si cela devenait nécessaire, à l'égard de la Chambre des députés.

Ce serait enfin, paraît-il, le président élu de la Chambre des sénateurs qui, dans le cas où M. le maréchal de Mac-Mahon viendrait à mourir avant la fin du septennat, serait appelé à le remplacer de plein droit à la présidence de la République.

Je ne puis affirmer que cette disposition se retrouvera dans la future loi constitutionnelle, au moment où elle sera portée à la commission des trente. Mais je crois être sûr qu'en ce moment c'est ce système qui tient, comme on dit, la corde.

Vous comprenez dès-lors quelle importance s'attache au mode de composition et de recrutement de la Chambre des sénateurs projetée.

Les membres de l'extrême droite et les partisans de l'Appel au peuple voudraient généralement que tous les sénateurs fussent à la nomination du président de la République. Ce système est conforme à celui de l'Empire et aussi à celui de la Monarchie de 1830.

Dans les autres fractions de la majorité, les opinions sont partagées.

Les uns voudraient que le Sénat tout entier fût électif.

Les autres penchent pour une combinaison mixte qui ferait nommer la moitié des sénateurs seulement

par le président de la République. L'autre moitié serait élective.

Enfin, il en est qui croient que les personnages investis de hautes fonctions ou de hautes dignités inamovibles, comme les amiraux, les maréchaux, les cardinaux, les premiers présidents de la cour de cassation et de la cour des comptes devraient avoir, sans nomination et sans élection, entrée dans le Sénat.

Dépêches Télégraphiques

Hendaye, 10 mars, midi 10.

Serrano a reçu tous les renforts qu'il avait demandés à Madrid, mais qu'on n'a pu lui envoyer qu'en désorganisant toutes les armées de provinces. L'armée républicaine est forte de 37,000 hommes, 47 canons Krupp, 18 pièces de campagne, très-peu de cavalerie, au point que plusieurs pièces sont trainées à bras par des hommes.

L'ordre de recommencer les opérations a été donné hier matin aux avant-postes, qui ont déjà occupé leurs postes de combat.

Hendaye, 10 mars.

On dit que sur le conseil de Cabrera, Don Carlos a envoyé l'ordre à tous les cabecillas de Navarre et de Catalogne de se porter en Biscaye, afin de prendre les troupes républicaines sur les flancs et les forcer à séparer leurs forces. La bataille décisive durera plusieurs jours.

Les incendies à Bilbao continuent. La douane et plusieurs quartiers sur le port ont brûlé.

Paris, 11 mars 4 h. 45 m. matin.

La commission d'enquête du 4 septembre refuse de s'associer à la motion des députés bretons de mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée son rapport sur le camp de Conlie. La Commission se bornera à discuter le rapport si on l'attaque.

Paris, 11 mars, midi 30.

Londres. — Le *Daily-Telegraph* publie une dépêche de Berlin disant que M. de Bismark est très malade. Il n'y aurait aucune espérance qu'il puisse participer de longtemps aux affaires publiques.

Dernière Dépêche

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 12 mars, 3 h. soir.

Le général Moriones a été révoqué par le maréchal Serrano qui a pris le commandement en chef de l'armée républicaine. De grands événements sont prochainement attendus.

Versailles, 12 mars, 4 h. soir.

Le gouvernement va présenter un projet de loi prolongeant les pouvoirs des conseils municipaux actuels.

Bourse de Paris.

Paris, 12 mars 1874

Rente 3 p. %	60,35
— 4 1/2 p. %	84,40
— 5 p. %	94,50
— 5 p. % emprunt 1872	94,50

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le *Dictionnaire de la Langue française*, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 57<sup>e</sup> fascicule, LIB à LOI, est en vente.



ANNONCES

**Vals.** — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.*

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales à Vals (Ardèche)*. — Détail dans toutes les villes.

BIBLIOPHIE

*L'année scientifique et industrielle*, par Louis FIGUIER (17<sup>e</sup> année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1873. (Librairie HACHETTE, 1 vol. in-18, prix : 3 fr. 50.)

Sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : première

res courses du printemps sur l'hippodrome d'Auteuil, le 1<sup>er</sup> mars; la guerre de Ashantee : une embuscade d'indigènes, la place du marché à Coumassie; les fournaux économiques à Paris : quêtes à domicile, préparation des aliments, réunion de l'œuvre des fournaux économiques sous la présidence de M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon, distribution des rations, la clientèle des fournaux; remise gratuite des matelas engagés au Mont-de-Piété de Paris; perdus dans les neiges; Hauteville-Housse, résidence de Victor Hugo à Guernesey; façade de la maison, la galerie en bois de chêne, promenade sur la route de Saint-Martin, heures de travail; ruines du Polytechnique de Londres, après l'incendie. — Rébus, problème d'échecs.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :  
26 Numéros illustrés.  
26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.  
12 Planches avec 200 patrons en grandeur naturelle.  
1,500 Gravures noires intercalées dans le texte.  
Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

*Édition sans Gravures coloriées :*  
Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr.  
Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

*Édition avec gravures coloriées :*

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr.  
Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE

publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :  
52 Numéros illustrés.  
52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.  
24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.  
3,000 Gravures noires intercalées dans le texte.  
Chronique de la mode, Courrier de Paris, nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

*Édition sans Gravures coloriées :*  
Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois

mois, 4 fr.

Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

*Édition avec Gravures coloriées :*

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr.  
Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LES ABBONNEMENTS PARTENT DU 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS.

Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des *Modes de la Saison*, 51, rue Vivienne, à Paris.


Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

1874  
**CALENDRIER**  
DU DÉPARTEMENT  
**DU LOT**



A CAHORS  
EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

**PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN**  
VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris. Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies. 30 ans de succès attestés en France et à l'Étranger. Broc. et 1/2 B<sup>te</sup> de 30 pil. 12 fr.

Dépôt à Cahors, chez **M. DUC**, pharmacien.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE  
**DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,  
Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse

**M. ALBERT**, M<sup>e</sup> Dentiste.  
de Bordeaux, rue Sainte-Catherine, 53.

Connu avantageusement dans le Lot et la Gironde, sollicité par un grand nombre de clients, vient de créer à Cahors, boulevard Nord, en face l'établissement des Carmes, un cabinet de prothèse dentaire qu'il viendra visiter quatre fois par an : Dentier masticateur et pièces partielles. Orifiration, Ciment émaillé, imitant la dent naturelle. — Guérison instantanée des maux de dents les plus violents. — Opérations garanties — Prix modérés.  
L'ouverture dudit cabinet est fixée du 10 mars courant jusqu'au 22.

AVIS

Un homme marié, très instruit dans l'agriculture désirerait un emploi dans une propriété de quelque importance qu'elle soit et fournirait tous les renseignements désirables et même un cautionnement si on l'exigeait.  
S'adresser au bureau du Journal.

**On demande** des agents pour le placement d'articles très-utiles ayant obtenu le diplôme de mérite à l'exposition de Vienne. Emploi honorable. Ils pourront dans leurs loisirs se faire de 1,000 à 1,500 fr. par an très-facilement. S'adresser franco à la fabrique de l'alliance à la Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchir avec timbre de 30 centimes.

AVIS

Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr.  
Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages.  
Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures, en boutons, palmes, etc.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne).

S'adresser à MM. Garrigues et Caillaud.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

**L'ANNUAIRE DU LOT**  
de 1874

Contenant le résumé des Conférences faites par M. DUBREUIL, sur l'entretien des vignobles du Lot.

Prix : 2 fr.

**TABLEAU DES DISTANCES**

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

GUÉRISON IMMÉDIATE DU RHUME DE CERVEAU PAR LA  
**POUDRE NASALINE**

de Glaize, pharmacien à Auxerre.

Elle enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de sa respiration et prévient le rhume de poitrine suite naturelle du coryza. — La boîte : 1 fr. — Dépôt : à Cahors, chez M. Duc; à Figeac, chez M. Surblet; à Gourdon, chez M. Cabanès.

**Nos Maîtres hier**

Études sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par M. H. ANDRÉ,

Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES.  
ROUQUETS D'ÉGLISES.  
ROUQUETS D'ÉGLISES.

**MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasards et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. — Garnitures de fleurs pour modistes. — Grand dépôt de Couronnes immortelles. — Couronnement mortuaire à louer.

AVIS.

Un homme capable et très sûr demande à gérer une propriété d'une certaine importance.  
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

A TRÈS BON MARCHÉ

Une grille de tombe simple, en fer carré, en très bon état, nouvellement descellée.

S'adresser à M. Dubois, serrurier, rue St-James, quai Ségur.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTES.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.